



Envoyé en préfecture le 22/11/2021  
Reçu en préfecture le 22/11/2021  
Affiché le 22/11/2021  
ID : 063-200071199-20211116-CPL\_2021\_148-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 9 novembre 2021  
Date d'affichage : 9 novembre 2021

**SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Bussières-et-Pruns.

**Présents avec voix délibérante :**

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Gilles MAS  
André DEMAY a donné pouvoir à Loïc CHATARD  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER  
Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

**Absents représentés :**

Stéphane BARDIN, David DESPAX

**Absents :**

Pierre LYAN, Roland GENESTIER

**Secrétaire de séance :** Loïc CHATARD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-148 : MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-22, L5211-1 et L5211-40-1,*

*Considérant que la composition des commissions doit "respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus" ;*

*Considérant que le conseil communautaire a prévu la participation de conseillers municipaux des communes membres aux commissions (délibération n°2020-55) ;*

*Considérant qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle ;*

*Considérant que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes.*

La composition des commissions a été délibérée (2021-100) le 13 juillet 2021. Elle doit être mise à jour suite à la démission de M<sup>me</sup> Amandine HURIAU sur la commune de Saint-Genès-du-Retz :

- un siège vacant sur la commission n°2 Numérique, mutualisation et proximité ;
- un siège vacant sur la commission n°5 Tourisme et Communication.

M. Éric MORET, représentant la commune de St-Genès-du-Retz souhaite intégrer la commission n°2 « Numérique, mutualisation et proximité » et n°5 « Tourisme et communication ».

M. Laurent JAHARD, représentant la commune de St-Genès-du-Retz souhaite intégrer la commission n°2 « Numérique, mutualisation et proximité ».

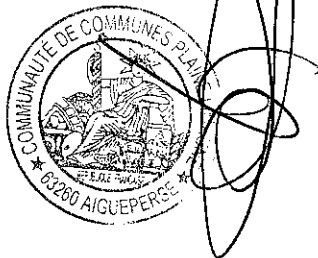
Par courrier du 27 octobre 2021, M. Didier CHASSAIN représentant la commune de Mons souhaite intégrer la commission n°4 « Urbanisme, habitat et gens du voyage ».

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- de fixer la dénomination et la composition des différentes commissions annexées à la présente délibération.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 22/11/2021  
Le président,



Le président,  
Claude RAYNAUD